INSTITUT DE GUIDANCE ÉMOTIONNELLE STRATÉGIQUE

Convention générale de formation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION ET DE VENTE

Version du 10/11/2026

Cette convention présente le cadre commun des formations longues de l'IGES. Pour chaque apprenant, elle est complétée par la confirmation d'inscription, le programme, le calendrier, le prix et l'échéancier de la formation choisie.

1. Objet et portée

Les formations sont proposées par ER Learning LLC, qui exploite l'Institut de Guidance Émotionnelle Stratégique, représenté par Eric Remacle. Elles peuvent associer cours en direct, travail personnel, pratique, supervisions, replays et supports accessibles sur la plateforme de cours.

2. Inscription et informations particulières

L'inscription devient effective après l'accord de l'IGES et la mise en place de la formule de paiement choisie. Le prix, le nombre d'échéances et leurs dates sont ceux indiqués sur la page de paiement, la facture, la confirmation ou le contrat individuel remis à l'apprenant. En cas de différence, les conditions particulières écrites prévalent sur cette convention.

3. Évaluation et certification

Chaque session de formation prévoit une supervision. Lorsque la formation prévoit une certification, l'évaluation porte sur le travail réalisé et les compétences intégrées. La certification n'est pas acquise par la seule inscription ni par le seul paiement. L'apprenant reçoit les retours utiles pour poursuivre son travail et peut présenter, à raison d'une fois par mois, une nouvelle supervision complète selon les conditions prévues dans son contrat individuel. Après sa certification, l'apprenant est inscrit automatiquement dans l'annuaire des praticiens de l'IGES, une vitrine permettant aux personnes qui recherchent un praticien de le trouver.

4. Accès aux cours

Les identifiants et les contenus de la plateforme sont personnels. Ils ne peuvent pas être transmis à une autre personne. Les documents, enregistrements, replays et autres supports sont réservés à un usage individuel dans le cadre de la formation.

Une absence ponctuelle ne ferme pas la porte au parcours. Lorsque cela est possible, l'apprenant peut s'appuyer sur le replay et les consignes de rattrapage communiquées par l'IGES. La participation régulière reste utile pour profiter pleinement du travail proposé.

5. Respect, confidentialité et pratique

Chacun veille au respect des autres participants et à la confidentialité des situations personnelles ou professionnelles abordées pendant la formation. Les exercices pratiques sont réalisés avec discernement, dans les limites des compétences de l'apprenant et des règles applicables là où il exerce.

6. Paiement

Lorsqu'un paiement échelonné est choisi, il répartit le prix total de la formation. Si une difficulté de paiement apparaît, l'apprenant est invité à prendre contact avec l'IGES dès que possible afin de rechercher une solution simple.

En cas de défaut de paiement d'une échéance, un rappel est adressé par email. Si le défaut se prolonge au-delà de 2 mois à compter de la date d'exigibilité de l'échéance, l'accès à la plateforme de cours est retiré jusqu'à régularisation des échéances exigibles. Ce retrait ne vaut ni annulation de l'inscription ni abandon des sommes restant dues. L'accès est rétabli dès régularisation.

7. Interruption, report et annulation

Si l'apprenant doit interrompre son parcours ou souhaite le reporter, il en informe l'IGES par écrit. Une solution raisonnable peut alors être recherchée, par exemple un rattrapage, un report vers une autre promotion ou un aménagement du parcours. Toute adaptation financière ou tout arrêt des échéances est confirmé par écrit.

Si l'IGES doit, de manière exceptionnelle, modifier une date ou annuler une partie de la formation, il informe les apprenants dès que possible et propose une solution adaptée. Lorsque la prestation ne peut pas être fournie, les sommes correspondant à cette prestation sont remboursées ou imputées sur une solution acceptée par l'apprenant.

8. Responsabilité et contact

L'IGES fournit l'enseignement, les supports et l'accompagnement prévus pour la formation. Il ne garantit ni un résultat thérapeutique individuel, ni l'obtention d'une clientèle, ni un revenu professionnel. Une question, une difficulté ou une réclamation peut être adressée à ericremacle@iges.one. L'IGES cherche d'abord une solution simple et équitable avec l'apprenant.

Les droits impératifs de l'apprenant, notamment lorsqu'un droit de rétractation ou de remboursement est prévu par la loi applicable, restent inchangés.